

Les populations réclament plus de clarté dans les critères d'attribution des terres aménagées qu'elles considèrent comme une partie de leur patrimoine traditionnel : la capacité à produire ne peut pas être le seul critère d'affectation des parcelles. En effet la SODAGRI, Maître d'œuvre à qui l'Etat a confié la gestion technique des aménagements et l'appui-conseil aux producteurs pour répondre aux exigences de résultats de ses différentes lettres de mission et de rentabilité des investissements, s'occupe de l'affectation des parcelles aménagées à la place des Conseils Ruraux qui seuls ont cette prérogative selon la loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux collectivités locales décentralisées. Les bénéfices tirés des barrages semblent donc inégalement partagés et les populations ont le sentiment de ne pas en tirer beaucoup d'avantages malgré toutes les potentialités qui existent. Cependant, on peut noter, entre autres, les améliorations suivantes qui méritent un soutien permanent de l'Etat pour soutenir le développement local :

- **Amélioration des conditions d'approvisionnement en eau.** La recharge des nappes phréatiques due aux ouvrages empêche le tarissement des puits et par conséquent, les distances d'accès et le temps consacré à cette activité quotidienne ont été réduits.
- **Diversification des sources de revenus et de la qualité nutritionnelle.** C'est l'un des acquis majeurs des aménagements : aux cultures traditionnelles de plateau, s'ajoutent la riziculture dans les périmètres en hivernage et parfois en contre-saison, le développement du maraîchage en contre-saison, la pêche en toute saison, l'émergence de la pisciculture, le commerce et un développement embryonnaire du tourisme. La disponibilité des poissons frais et le développement du maraîchage ont contribué à améliorer la qualité nutritionnelle des repas.
- **Amélioration des infrastructures sociales.** Plus d'une centaine de localités ont été désenclavées par la construction de 500 km de pistes d'accès aux parcelles aménagées et de pistes de raccordement au réseau routier national. Ceci facilite le transport des marchandises, des personnes et les évacuations sanitaires.

## Repenser la contribution des barrages à l'économie locale

Le partage des bénéfices en tant que moyen de promotion du développement local, doit permettre de repenser l'apport des barrages à l'économie locale suivant un principe d'équité au profit de toutes les communautés affectées. Ce défi peut être efficacement relevé pour les barrages existants et ceux en projet si les mesures suivantes sont prises.



Membres de l'observatoire du POAS de Kandiyaye (crédit photo: oumar LY, SODAGRI)

1. Il est important de promouvoir, dès la conception du projet, une approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui favorise la participation effective des populations dans les prises de décision à travers la mise en place de cadres de concertation réunissant toutes les catégories d'usagers (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chasseurs, etc.). Dans ce sens, la GWI et les partenaires locaux ont proposé la création d'une plateforme des acteurs de l'eau et du foncier pour favoriser le dialogue entre les acteurs. Cette plateforme devra être maintenue active sur le long terme à travers un financement durable inscrit dans les programmes locaux de développement.

2. Les capacités des Unions hydrauliques doivent être renforcées pour une exploitation rationnelle des plans d'eau avec des retombées financières destinées au développement local. Pour une bonne gouvernance de l'eau et des terres aménagées, tous les acteurs impliqués (représentants de l'Etat, chargés de l'appui-conseil aux exploitants, groupements de producteurs, sociétés privées) doivent être évalués pour améliorer les performances de gestion des ressources.

3. Dans l'objectif d'assurer un développement harmonieux et complémentaire des principales activités productrices en milieu rural (cultures pluviales, cultures irriguées, élevage, exploitation forestière, pêche, chasse, écotourisme, etc.), sept communautés rurales du Bassin de l'Anambé se sont dotées de Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols en 2005. Il s'agit de documents juridiques qui déterminent les dispositions des sols au niveau de la communauté rurale et fixent les règles d'utilisation mais qui n'ont pas été appliqués. La GWI et les partenaires locaux proposent aux communautés rurales de les vulgariser pour une application effective tout en mettant en place un système de financement pouvant assurer la durabilité. A l'image de cette démarche et d'une manière générale, il est nécessaire d'informer les usagers sur les textes de référence en vigueur, à travers une vulgarisation adaptée et intégrée dans les plans de développement local.

4. La compétition pour l'accès aux parcelles aménagées entraîne souvent des conflits entre les producteurs, notamment les autochtones et les allochtones, les petits producteurs et les sociétés privées. Ainsi, il convient d'adopter une politique d'accès aux périmètres irrigués avec, par exemple, des mesures visant à ce que les grands producteurs appuient les petits paysans à faibles revenus pratiquant généralement une agriculture de subsistance. Une charte du domaine irrigué de l'Anambé devra être élaborée de façon concertée avec les producteurs, avec une définition claire des rôles et responsabilités en vue d'une exploitation équitable et durable des ressources.

Pour que les producteurs locaux soient impliqués dans la procédure d'attribution des terres, les critères d'attribution des parcelles pourront être partagés avec la plateforme, structure de concertation, afin d'éclairer et faciliter les prises de décision par les élus.



Pour une meilleure adaptation de l'économie locale et nationale aux situations de la sécheresse climatique du début des années 1970, le Sénégal s'est lancé dans la construction de grandes infrastructures hydrauliques telles que Manantali (Mali) et Diama sur le fleuve Sénégal, et Niandouba et Confluent sur la Kayanga dans la région de Kolda. L'objectif était d'augmenter la production d'électricité et de denrées alimentaires.

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la Global Water Initiative (GWI) montre clairement que malgré les effets positifs engendrés par la construction de ces barrages pour l'économie nationale, des défis sociaux, environnementaux et économiques se sont révélés au fil du temps mettant en jeu l'équité sociale et la viabilité économique.

Ces défis peuvent être efficacement relevés par l'adoption et l'application effective de mesures politiques et juridiques conformes aux principes d'utilisation multiple et de partage équitable des bénéfices, fondées sur un dialogue impliquant tous les acteurs (l'administration, les usagers, les élus locaux, les maîtrises d'ouvrages et les organisations de la société civile) durant tout le processus de conception, de mise en œuvre et d'exploitation des barrages.

**UICN-Sénégal - Complexe Sicap Point E, Immeuble A, Avenue Cheikh Anta DIOP**  
 BP 3215, Dakar  
 Tél 221 869 02 80  
 Fax : 221 33 824 92 46  
 E-mail : [uicnsenegal@iucn.org](mailto:uicnsenegal@iucn.org)

Racine KANE, Chef de Mission  
[racine.kane@iucn.org](mailto:racine.kane@iucn.org)

Modou DIOUF, Chargé de Projet  
[modou.diouf@iucn.org](mailto:modou.diouf@iucn.org)



# Note Politique

## Repenser les objectifs pour une meilleure viabilité économique et la promotion de l'équité dans l'utilisation multiple des réservoirs de barrage au Sénégal



Vue aérienne de la digue du barrage de Niandouba au Sénégal (crédit photo: service communication, SODAGRI)

Les barrages de Niandouba et du Confluent ont été construits respectivement en 1984 et 1998 dans l'objectif principal de faire face à l'insécurité alimentaire, à travers un accroissement de la production agricole avec un objectif initial de production annuelle de 40.000 T de riz paddy, de 25.000 T de maïs et de 15.000 T de sorgho. D'autres objectifs secondaires sont venus s'y greffer tels que la pêche, l'élevage et le maraîchage.

Après plus de deux décennies depuis la construction du premier barrage, l'état des lieux commandité par la Global Water Initiative (GWI) a montré que malgré des retombées positives pour l'économie locale et nationale, les impacts négatifs sociaux, environnementaux et économiques des ouvrages se sont révélés nombreux et portent atteinte à l'équité sociale et à la viabilité de ces lourds investissements. Validées lors d'un atelier national réunissant les acteurs étatiques, la société civile et les populations affectées, les conclusions et les leçons apprises des travaux permettent de proposer des solutions afin de limiter les effets négatifs des barrages existants et de repenser les futurs ouvrages.

1. Etat des lieux autour des barrages de Confluent et de Niandouba au Sénégal, GWI/iDEV, octobre 2010 : <http://cmsdata.iucn.org/downloads/etat-des-lieux-autour-des-barrages-de-niandouba-et-du-confluent-au-senegal.pdf>

## Résumé du projet

Plus de 60 grands barrages sont en cours de construction ou prévus à travers l'Afrique, dont 39 en Afrique de l'Ouest.

Dans ce projet de la Global Water Initiative (GWI), l'IIED et l'UICN invitent les acteurs nationaux et locaux à tirer des enseignements de l'expérience acquise sur ces grands ouvrages en Afrique de l'Ouest, et notamment de l'analyse détaillée de six grands barrages au Burkina Faso, Mali et Sénégal.

Ces études montrent comment les planificateurs pourraient mieux gérer la réinstallation et éviter des différends coûteux en partageant les bénéfices tirés des barrages avec les populations touchées.

Nous discutons de ces leçons avec les communautés locales et les pouvoirs publics impliqués dans la construction des barrages, ainsi qu'avec des organismes régionaux et nous appuyons la conception de nouveaux mécanismes de partage des bénéfices.

Le programme GWI, financé par la Fondation Howard G. Buffett, cherche à relever le défi que représente la fourniture durable d'un accès à l'eau salubre et à l'assainissement et la gestion des services des écosystèmes, au profit des populations les plus pauvres et les plus vulnérables qui dépendent de ces services.

Le collectif régional de la GWI en Afrique de l'Ouest est composé des partenaires suivant :

- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- Catholic Relief Services (CRS)
- CARE International
- SOS Sahel (UK)
- Institut international pour l'Environnement et le Développement (IIED)

Le programme GWI en Afrique de l'Ouest couvre cinq pays : le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Niger et le Sénégal. Certaines activités se déroulent également autour du projet de barrage de Fomi en Guinée.

Pour plus d'information, voir  
[www.iucn.org/gwidams](http://www.iucn.org/gwidams) et  
[www.globalwaterinitiative.com](http://www.globalwaterinitiative.com)

État des lieux autour des barrages de Niandouba et du Confluent au Sénégal, GWI/IDEV octobre 2010 :  
[http://cmsdata.iucn.org/downloads/etat\\_des\\_lieux\\_autour\\_des\\_barrages\\_de\\_niandouba\\_et\\_du\\_confluent\\_au\\_senegal.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/etat_des_lieux_autour_des_barrages_de_niandouba_et_du_confluent_au_senegal.pdf)

### Barrages de Niandouba et du Confluent :

#### un contexte juridique sous-régional particulier

Au niveau sous-régional, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), créée le 30 juin 1978, regroupe 4 pays membres, riverains des fleuves Gambie, Kayanga/Géba et Koliba/Corubal : la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Elle a pour mission de promouvoir et d'entreprendre les études et travaux d'aménagement des bassins de ces fleuves. Ses pays membres sont liés par cinq conventions, notamment la Convention relative au statut juridique des ouvrages communs entre les États contractants (convention du 29 janvier 1985), qui définit avec précision les conditions d'exécution et d'exploitation de tout ouvrage d'intérêt commun ainsi que les obligations réciproques des États (article 5).

Cependant, les ouvrages hydrauliques financés sur des fonds publics sénégalais et érigés sur le cours du fleuve Kayanga/Géba en territoire sénégalais comme les barrages de Niandouba et du Confluent, n'ont pas ce statut d'ouvrage commun de l'OMVG, car uniquement portés jusqu'ici par le Sénégal<sup>2</sup>.

#### Quel partage des bénéfices autour des barrages de Niandouba et du Confluent ?

En plus des objectifs agricoles, ces ouvrages avaient pour but de lutter contre la paupérisation et de favoriser l'essor social et économique de la zone à travers la création de nouvelles activités comme la pêche. Mais la mise en eau des barrages a profondément modifié la structure sociale, économique et environnementale de leur zone d'implantation et a eu des répercussions sur le foncier, les ressources naturelles et les systèmes de production existants.

Des pertes de terres, la réduction des chemins de bétail, la prolifération de nouvelles maladies liées aux points d'eau et la modification des écosystèmes naturels ont été constatés. 9500 ha de forêt ont été défrichés, entraînant le repli de la grande faune, et des difficultés sont survenues dans la cueillette de produits forestiers et dans l'approvisionnement en bois de chauffe.

#### Les usages multiples

De 1987 à nos jours, la superficie des zones humides



Parcelle de riz dans le périmètre aménagé du Bassin de l'Anambé (crédit photo: SODAGRI)

de la zone est passée de 2 600 ha à presque 17 000 ha et cela a favorisé une diversification des habitats, en particulier pour l'avifaune des zones humides, les poissons, les mammifères et les reptiles, et impulsé le développement de l'élevage, du maraîchage, de la pêche, de l'arboriculture et du tourisme. En effet, les retenues de Niandouba et du confluent forment un plan d'eau d'une superficie moyenne estimée à 3 000 ha qui devrait permettre une utilisation multiple de la ressource, à travers une gestion adaptée aux besoins des nombreux usagers.

Mais en l'absence d'une gouvernance transparente et partagée, la construction des barrages a généré d'importants conflits entre les acteurs locaux car la compétition pour l'accès aux ressources est devenue rude : agriculteurs et éleveurs se heurtent en raison de la diminution ou de l'absence des parcours de bétail et des pâturages suite à l'aménagement des périmètres irrigués qui forment une ceinture continue de terres cultivées entre l'Anambé et le reste du bassin ; et sur ces périmètres, les populations locales, les migrants, ainsi que les sociétés d'exploitation se disputent pour avoir accès aux terres nouvellement aménagées.

Malgré l'adoption de plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) dans sept communautés rurales de la zone, les pistes d'accès à l'eau pour les cheptels ne sont pas matérialisées.

#### Le déplacement des populations, les migrations et les compensations

Les recherches montrent que la construction des barrages a nécessité le déplacement d'environ 4300 habitants appartenant à 18 villages totalement ou partiellement affectés. Mais le déplacement a fait preuve de disparité entre les localités, ce qui a renforcé le sentiment de frustration chez certains.

Du point de vue des migrations, entre 1988 et 2002, la population des communautés rurales des bassins de l'Anambé et de la Kayanga a augmenté de plus de 50%, soit un taux d'accroissement supérieur à la moyenne nationale, dû essentiellement à l'arrivée de migrants pour exploiter le nouveau pôle de croissance créé par les barrages. Les migrations sous-régionales (peuhl Fouta de la Guinée et pêcheurs maliens) et internes au pays depuis les régions du Bassin Arachidier (motivées par la recherche de terres agricoles) ont apporté leur lot de conséquences sur les dynamiques locales (compétition pour l'accès à la ressource, modifications des rapports sociaux traditionnels, etc.).

L'art. 38 du décret n°64-573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national dans sa version modifiée par le décret 91-838 du 22 août 1991 permet à toute personne à qui un terrain du domaine national est retiré pour des motifs d'utilité publique, d'être indemnisée. Malgré ce décret, peu de villages déplacés dans le cadre de la réalisation du Barrage de Niandouba ont reçu des compensations pour reconstruire leurs infrastructures ou leurs maisons.

### Des bénéfices inégalement partagés

Les impacts négatifs qu'a occasionnés la construction des barrages ont tendance à camoufler leurs immenses potentialités jusque là sous exploitées. En effet, le maraîchage et la pêche peuvent générer des revenus importants, notamment pour les femmes organisées en groupements pour gérer leurs périmètres maraîchers. Cependant, le développement de ces deux secteurs est freiné par la faible capacité d'investissement des populations, le manque de règles de gestion de l'eau et d'encadrement technique. Pour la pêche en particulier, qui profite surtout aux pêcheurs professionnels étrangers, l'accès aux ressources halieutiques se fait de manière anarchique malgré l'existence du code de la pêche, un cadre juridique qui reste méconnu.



Poissons fumés de la vallée de l'Anambé (crédit photo: SODAGRI)

Les barrages ont certes généré de nouvelles activités économiques, mais les retombées ne sont pas à la hauteur des attentes des populations affectées.

**Les populations de Ngoundaga affirment :** « Avant, les femmes étaient oisives. Maintenant, dès qu'elles finissent de faire la cuisine, elles se précipitent dans leurs jardins. Des femmes peuvent te présenter de 65 000 F à 125 000 F en cas de besoin. Ce sont elles qui soutiennent leurs maris ».

**Selon les femmes de sansancoto, CR de Linkéring :** « Depuis les barrages, nous avons vu des bénéfices : l'eau ne manque pas ; on travaille en saison sèche et en saison des pluies ». Mais nos rizières ont été englouties par les crues et nous ne mangeons plus le riz local, céréale pour laquelle on était autosuffisant il y a 10 ans.

Les corvées d'eau à Sansancoto sont inexistantes grâce aux barrages. Avant les femmes se levaient la nuit pour puiser au puits et cela pendant 3 à 4 mois dans l'année, en saison sèche.

**Selon le chef de village de Nétééré Pakane :** « L'eau est là mais aucune aide n'est apportée pour utiliser pleinement cette ressource. Seul notre bétail en fait le meilleur usage. Il y a beaucoup de moustiques et nos villages sont enclavés. En plus nous manquons d'eau potable.